

Le rebasage des comptes nationaux : Situation et implications dans les Etats membres d'AFRISTAT

Symphorien Ndang TABO, Expert en comptabilité nationale

Un changement de base des comptes nationaux est un exercice indispensable pour mettre à jour des données macroéconomiques qui soient fiables, exhaustives et cohérentes avec la situation économique réelle du pays en perpétuelle évolution. Cette initiative devient impérative et pressante, particulièrement dans le contexte actuel des différents engagements internationaux, régionaux, sous régionaux et nationaux. En effet, la comparabilité des données tient un rôle de première importance pour l'analyse et la compréhension des phénomènes socioéconomiques.

■ **Au niveau international**, il y a les 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies avec les 244 indicateurs conçus pour en assurer le suivi, l'évaluation et le reporting. « Les indicateurs relatifs aux ODD sont ventilés, le cas échéant, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique »¹. Plusieurs indicateurs des ODD sont liés plus ou moins au PIB. Cependant, on peut retenir plus particulièrement ceux relatifs aux objectifs 1, 7 et 8 dont le suivi est directement basé sur l'évaluation du PIB ou de ses composantes :

- ODD1 : Eliminer l'extrême pauvreté sous toutes les formes et partout dans le monde (vivre avec moins de 1,25 dollars par jour) ;
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

■ **Au niveau africain**, l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) se sont engagés dans des programmes ambitieux de développement socio-économique des Etats africains. Ces derniers traitent aussi de la diversification ou de la transformation structurelle de l'économie africaine. Les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine axés autour d'une « Afrique prospère, intégrée et de paix » ne peuvent se mesurer qu'à travers l'existence des données statistiques comparables, harmonisées et à l'abri de toutes réserves. C'est pourquoi, ces trois organismes, conscients de l'enjeu de la modernisation de la statistique africaine, ont lancé en 2009 une importante stratégie globale appelée SHaSA (Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique) dont les piliers sont l'harmonisation et la comparabilité des statistiques sociales, démographiques et économiques. Les Etats africains viennent d'approuver la deuxième version de la SHaSA pour la période 2017-2026. Les résultats attendus de ce programme sont bien résumés dans cette citation² « Il est attendu que la mise en œuvre de la SHaSA II entraînera la production de statistiques comparables et destinées à favoriser une meilleure mise en œuvre des programmes et prise de décisions au profit des agendas de développement et du programme d'intégration régionale de l'Afrique ».

■ **Au niveau sous régional**, il y a les différentes communautés économiques régionales (SADC,

COMESA, CEDEAO, CEEAC, UMA)³ qui visent, chacune en ce qui la concerne, le développement économique, monétaire et douanier de sa région. Des critères de convergence économiques contraignants sont fixés et les Etats membres s'engagent à les respecter pour un bon fonctionnement de la zone. La CEDEAO par exemple envisage la création d'une monnaie unique à partir de 2020 dans sa zone mais de façon progressive. Pour cela, des critères de convergence précis ont été fixés, parmi lesquels plusieurs d'entre eux se réfèrent au PIB dans leurs calculs. A l'intérieur de ces grands ensembles économiques, il y a des sous-entités économiques comme l'Union Economique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour les pays d'Afrique centrale qui œuvrent déjà sur le terrain auprès de leurs Etats membres respectifs pour la production des données statistiques harmonisées, comparables dans le cadre de la surveillance de leur convergence multilatérale.⁴ Ces deux dernières institutions travaillent en étroite collaboration avec AFRISTAT dans le cadre de l'harmonisation et l'amélioration des données statistiques économiques et sociales. Pour ne citer que les projets qui sont en cours, il y a le Programme Statistique Régional (PSR) de l'UEMOA 2015-2020 et le projet Indice Harmonisé des Prix à la consommation (IHPC-CEMAC) 2017-2019.

■ **Au niveau national** c'est là que les enjeux sont importants, il existe déjà depuis quelques décennies des programmes quinquennaux de développement avec des appellations évolutives, allant des stratégies nationales de croissance et de lutte contre la pauvreté (SNCRP) aux Plans nationaux de développement (PND) ou aux Plans Nationaux Emergents (PNE). Ces programmes ont des objectifs quantifiables et mesurables avec des indicateurs précis et des calendriers clairs de mise en œuvre. Le suivi, l'évaluation et le reporting de ces plans nationaux de développement ou des ODD sont tributaires de la production par les pays des indicateurs statistiques de qualité et conformes aux standards internationaux.

Les différents programmes et stratégies cités ci-dessus rappellent que l'exercice de rebasage est au centre de la problématique de la réforme du système statistique pour tendre vers les niveaux de qualité et de comparabilité requis. Il faut souligner que de tous les acteurs, ceux du niveau pays sont irremplaçables car ils sont au cœur du processus de mise en œuvre. En effet, la décision de rebasage des comptes nationaux relève exclusivement de la souveraineté de chaque pays.

Qu'est-ce qu'un changement d'année de base des comptes nationaux ?

Il faut rappeler que le passage à une nouvelle année de base des comptes nationaux est une opportunité idoine pour introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'activité économique (économie dissimulée, action sociale, échanges extérieurs) ou de corriger des erreurs d'estimations et de mesures repérées au cours de la base précédente. Une base des comptes est définie comme étant une période de calcul des comptes nationaux pendant laquelle on ne change en principe aucun des cinq éléments suivants : concepts, sources statistiques, nomenclatures d'activités et de produits, méthodes de traitement, année de référence des prix constants.

Pourquoi doit-on changer l'année de base des comptes nationaux ?

Les facteurs qui justifient le changement d'une année de base sont nombreux mais les plus importants sont :

- Après une certaine période, il y a certainement changement de la structure économique d'un pays. Ces changements sont dus à la naissance des activités économiques émergentes, non encore ou insuffisamment couvertes, à l'apparition ou à la disparition d'un produit, à l'expansion ou à la contraction des secteurs d'activité à l'instar du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui se sont développés très rapidement ces dernières années dans la sous-région. Les transferts publics par mobile money n'existaient pas il y a 10 ou 15 ans mais ils sont répandus aujourd'hui partout en Afrique. Cela ne se fait pas sans affecter négativement l'ampleur des activités des banques traditionnelles qui détenaient le monopole des activités de transfert d'argent ;
- Changement structurel des habitudes de consommation, de production ou de commercialisation. En effet, le calcul des comptes nationaux utilise en général pour la matrice des consommations intermédiaires l'hypothèse de constance des coefficients techniques de Leontief à court terme. Cette hypothèse devient caduque si la période est très longue et que les unités économiques changent leurs habitudes en matière de consommation, de production ou de commercialisation. L'objectif de profit pousse toutes les unités de production économiques à adopter des processus leur procurant chaque fois plus de rentabilité ;
- Changement structurel des prix relatifs du fait de la disparition ou de l'apparition des

¹ Résolution 68/231 de l'Assemblée Générale des Nations Unies

² UNECA, Union Africaine (2017) « Stratégie pour une harmonisation des Statistiques en Afrique 2017-2026 », page 19

³ SADC=Southern African Development Community, COMESA =Common Market for Eastern and Southern Africa), UMA= Union du Maghreb Arab, CEDEAO=Communauté Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la CEEAC=Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

⁴ Il y a 'critère de convergence similaires dans les deux zones économiques : le solde budgétaire, le taux d'inflation, le taux d'endettement, le niveau des arriérés intérieurs et extérieurs

⁵ Comme c'est souvent le cas de la découverte et de la production des minerais de pétrole et d'or

produits. Le principe des prix relatifs perd sa valeur dans le cas où la périodicité de révision de la liste des produits suivis est très prolongée ;

- Modification sensible de la qualité qui intervient dès lors que le secteur ou la branche d'activité n'est plus le même en cas de modification sensible de la qualité des biens et des services de ce secteur ou de cette branche d'activité ;
- Evolution des références internationales (adoption du SCN 2008, révision du Manuel de balance de paiement MBDP et Position Extérieure Globale PEG 6 en 2008, Manuel sur les Statistiques des Finances Publiques en 2014 ou encore adoption de nouvelles nomenclatures d'activités et de produits (CITI rév.4, CPC rév.2). Ces documents changent fondamentalement certains concepts, les méthodes de calcul et souvent le domaine de couverture. Une modification de l'année de base est nécessaire pour se conformer aux nouveaux standards ;
- Programme de comparaison internationale (PCI-Afrique) dans lequel se sont engagés presque tous les pays africains exige des données économiques de qualité exprimées dans une référence récente et cohérente, et surtout en termes d'emplois du PIB. Le système de prix doit découler d'une description structurée pour s'assurer de leur comparabilité au niveau international ;
- Disponibilité des nouvelles sources de données. L'organisation de grandes opérations de collectes d'informations telles que les Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Recensement Général des Entreprises (RGE), Recensement Général Agricole (RGA), Enquête Budget Consommation (EBC) est une opportunité pour mettre à jour les anciennes données qui peuvent être obsolètes ;
- Expansion sans cesse du secteur informel dans la sous-région requiert le changement de l'année de base pour prendre en compte la nouvelle dynamique ;
- Volonté de prendre en compte les orientations des nouveaux plans nationaux de développement dans le système d'évaluation des comptes nationaux avec les nouveaux programmes d'investissements souvent plus ambitieux ;
- Correction des erreurs passées constatées pendant l'exécution de l'ancienne base. Aucun dispositif ne peut être parfait mais tout dépend de l'ampleur des erreurs constatées. Comme on ne peut pas changer la méthode, le concept ou l'ajout des nouvelles données au cours de la période de base, le rebasage offre l'occasion pour corriger les erreurs techniques enregistrées dans le passé.

Quand faut-il changer l'année de base ?

Au niveau international, la recommandation est d'adopter la périodicité de 5 ans, sans toutefois dépasser 10 ans. La périodicité de 5 ans est souvent citée comme un standard car elle correspond à la périodicité conseillée pour la réalisation de grosses enquêtes périodiques, donc de disponibilité de données actualisées. Cependant, dans la pratique, les Etats de la sous-région ont du mal à respecter cette périodicité de 5 ans pour plusieurs raisons dont les coûts financiers, les moyens tech-

niques et humains énormes de l'exercice de rebasage et surtout l'indisponibilité des données de base nécessaires pour conduire une telle opération.

Quelle est le profil d'une année de base idéale ?

Plusieurs critères entrent en jeu dans le choix d'une année de base idéale mais nous nous contenterons d'en citer quatre principaux :

- année stable sur le plan socio-politique. L'interdépendance entre la situation socio-politique et la situation économique est très forte. Une année instable sur le plan socio-politique impacte considérablement les performances macroéconomiques en plus ou en moins selon les cas. Le plus marquant est qu'il s'agit d'une situation d'exception par rapport à laquelle se référer pour bâtir les comptes nationaux comporte des risques importants d'incohérence quand la situation redevient normale. Un exemple est l'année électorale où par exemple les activités économiques peuvent être en baisse du fait de l'incertitude des lendemains. Les dépenses exceptionnelles publiques peuvent exploser du fait de la campagne électorale. Il serait hasardeux de retenir une telle année comme année de base, surtout que les élections ne se reproduisent pas chaque année ;
- année normale sur le plan économique ; il faut éviter les années de grand choc économique comme c'est souvent le cas par exemple avec les chocs pétroliers pour les pays dont l'économie est dépendante de la rente pétrolière. Il est évident qu'une année comme 2014 est inappropriée pour la plupart des Etats d'Afrique centrale car elle est une année de récession économique dans la plupart d'entre eux suite à la baisse marquée du prix du baril de pétrole. Cet état de fait ayant bouleversé les bases économiques de ces Etats dont les exportations sont très dépendantes du pétrole. Un autre exemple très illustratif, une année de forte sécheresse ou de forte inondation dans un pays donné ne correspond pas au profil idéal d'une année de base ;
- année pas très éloignée ; l'inconvénient de choisir une année trop lointaine comme année de base réside dans la surcharge de travail que subissent les comptables nationaux pour rattraper les comptes du passé avant de produire les comptes récents et être à jour. De plus, le fondement de l'exercice qui veut qu'on se réfère aux structures et niveaux de l'économie traduisant une réalité qui soit la plus récente possible n'est pas respecté. En effet, s'appuyer sur des enquêtes datant d'une année éloignée s'apparente à l'acceptation de travailler sur des bases obsolètes.
- année où il y a possibilité de disposer de sources d'informations assez complètes ; une année de base est consommatrice de beaucoup de données. C'est pourquoi, il est souvent conseillé que l'année de base corresponde à l'année où il y a d'importantes opérations de collecte de données : RGPH, RGE, RGA, enquête 1-2-3, ou enquêtes dérivées, etc.

Les comptables nationaux sont appelés à proposer une liste d'années candidates (2 à 4) et à dresser les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. On choisira en fin de compte l'année

ayant le nombre minimal d'inconvénients et maximal d'avantages par rapport au contexte national.

Quelles sont les différentes étapes de rebasage du système des comptes nationaux ?

On distingue globalement huit grandes étapes de rebasage :

Etape 1 : Elaboration d'un document de projet de rebasage. Ce document est essentiel car il donne de la visibilité aux travaux à mener et exprime la volonté et les options stratégiques en matière d'indicateurs des comptes nationaux ; il s'inscrit parfaitement dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNSD). Le Document contient plusieurs sections : diagnostic (institutionnel, organisationnel, humain, technique et matériel), recommandations internationales en matière de rebasage, fondements, principes et portée, axes et objectifs stratégiques, plan d'actions (chronogramme d'activités et budgétisation), dispositif de mise en œuvre et facteurs de succès et de risques ;

Etape 2 : Elaboration des nomenclatures d'activités et de produits :

Le point de départ de toute activité statistique est la mise en place d'une nomenclature car celle-ci permet d'organiser toute information statistique. Elle est un outil de classification cohérente et homogène des activités économiques. La nomenclature constitue un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées, traitées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique. Pour les Etats membres d'AFRISTAT, il existe les nomenclatures NAEMA Rev1 et NOPEMA Rev1 adoptées par les Etats membres en 2011 et que les pays se doivent d'adapter à leurs spécificités économiques nationales. Les nomenclatures d'activités et de produits pour le travail des comptables nationaux sont dérivées de ces nomenclatures nationales. Il faut bien sûr établir un tableau de passage de la nomenclature nationale à la nomenclature de comptabilité nationale et un tableau de passage de la nomenclature ancienne base à la nomenclature nouvelle base pour faciliter les travaux de retropolation.

Etape 3 : Mobilisation des sources de données

Sans données de base exhaustives, aucune compilation des comptes nationaux n'est possible. C'est pourquoi la mobilisation des sources des données est une étape importante dans le rebasage. Les sources des données vont du secteur primaire au secteur tertiaire en passant par le secteur secondaire. Il est mis ici une emphase sur les sources très évolutives que sont les sociétés non financières (déclarations statistiques et fiscales des entreprises), sociétés financières (banques et assurances), les administrations publiques, la balance des paiements et commerce extérieur, la consommation des ménages, les activités informelles, les services domestiques et loyers imputés, les Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLM), les emplois par branche d'activités, etc. Durant la phase de collecte des données, AFRISTAT conseille la mise en place de protocoles de coopération où des relations formelles spéciales basées sur des accords écrits avec les ins-

titutions administratives ou privées garantissant l'accès à leurs données, mais aussi en retour la transmission en leur faveur d'indicateurs statistiques produits par l'Institut National de Statistiques (échanges de données) dès qu'ils sont disponibles et officiels. Durant cette phase, on privilégie l'intégration des nouvelles sources des données qui sont : enquêtes sur l'emploi et le secteur informel au niveau national, recensement/enquêtes sur l'agriculture, recensement d'entreprises et enquêtes dérivées, recensement/enquêtes sur les ISBL, enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages, enquêtes sur les marges de commerce et de transports, etc.

Etape 4 : Compilation des comptes nationaux

Cette étape consiste à apurer, traiter et analyser les données collectées en vue de leur consolidation et de la production des comptes nationaux. Vu la multitude des opérations et leur complexité, un outil bien élaboré est indispensable pour produire l'ensemble des résultats. Dans la zone AFRI-STAT, c'est l'outil ERETES qui est utilisé par l'ensemble des Etats membres et qui est d'ailleurs conseillé par l'Union Africaine aux autres pays. Rappelons que l'ERETES est un système informatique d'aide à l'élaboration de comptes nationaux annuels conformément au SCN 2008. Il permet d'éditer une série de tableaux de travail pour accompagner le processus d'élaboration. Cette phase comprend plusieurs étapes (traitement et chargement des données sources, pré arbitrage, travaux décentralisés pour les ERE, les comptes de branche, et les matrices de Qui-à-Qui, travaux transversaux, synthèse, travaux sur l'année courante).

Une fois les comptes nationaux de l'année de base produits, il faut poursuivre la production d'une ou de deux années courantes pour s'assurer de la robustesse des résultats obtenus avant de rendre les résultats officiels. Il y a donc une période de transition de travaux intenses à programmer au cours de laquelle la production des comptes nationaux selon l'ancienne base se poursuit parallèlement à celle de la nouvelle base non encore officialisée. A la fin de cette période de transition qui peut durer deux à trois ans, les nouveaux résultats peuvent être validés, adoptés et publiés. Cette étape marque le départ d'une nouvelle et unique série des comptes nationaux pour le pays.

Etape 5 : Mesure des impacts du rebasage

Les résultats du rebasage étant disponibles, il est conseillé de mesurer ses impacts avant la publication des résultats pour pouvoir répondre aux interrogations éventuelles des utilisateurs. La mesure des impacts concerne plusieurs aspects : révisions des sources statistiques, révisions des méthodes d'estimations, révisions des concepts du SCN, révisions de nomenclatures, corrections d'erreurs passées, prise en compte de phénomènes divers (fraude, drogue, informel, etc.) selon leur importance dans l'économie.

Etape 6 : Analyse, validation et publication des résultats du rebasage des comptes nationaux

Les résultats étant disponibles et leur robustesse validée, on peut procéder à leur analyse, validation et publication officielle lors d'une cérémonie publique de dissémination où les autorités, les médias, les utilisateurs, les producteurs des données de base, les partenaires techniques et financiers (bref l'ensemble des acteurs du système statistique national) sont invités.

Etape 7 : travaux de retropolation :

Les travaux de retropolation sont lancés immédiatement après la validation des données de rebasage pour disposer d'une série homogène de comptes nationaux relativement longue ; Rappelons qu'une retropolation est une opération qui consiste à prolonger la nouvelle base dans le passé, c'est-à-dire recalculer les séries de l'ancienne base selon les cadres de la nouvelle base. Cette opération de retropolation est indispensable pour garantir la cohérence des données, intégrer les nouvelles données dans le système des données de l'ancienne base et aussi appliquer des méthodes d'estimation nouvelles et de meilleure qualité aux données de l'ancienne base. L'intérêt d'avoir une série chronologique longue réside dans les travaux d'élaboration des politiques macroéconomiques, de construction des modèles macroéconomiques et les activités de recherche.

Etape 8 : Extension possible et souhaitable aux comptes nationaux trimestriels, financiers, de patrimoine et comptes satellites :

Les données de rebasage vont entraîner une révision de la série des comptes nationaux trimestriels, des comptes financiers, des comptes de patrimoine et des comptes satellites au cas où le pays produit ces différents comptes à partir l'ancienne base.

Quels sont les conséquences techniques, socio-économiques et politiques du rebasage ?

Le rebasage du système des comptes nationaux a des répercussions multiformes, directes ou indirectes, et touche aussi bien les dimensions technique, économique et social.

Sur le plan technique, en plus des travaux de retropolation de la série des agrégats rendus inévitables par l'exercice de rebasage et déjà évoqués à l'étape 7 de la compilation des comptes nationaux, le rebasage entraîne aussi la modification de la structure économique, affecte en plus ou en moins les principaux agrégats économiques dont le PIB, l'IDH ainsi que tous les ratios ayant pour dénominateur le PIB (taux d'épargne, taux d'endettement, taux de fiscalité, comptes courants, etc.). Ces agrégats constituent les principaux outils de mesure des progrès économiques et sociaux mais surtout ils sont des instruments de planification nationale, régionale, continentale et internationale. Les conditions d'accès aux ressources concessionnelles, le recours à des financements aux prix du marché dépendent intimement des résultats du rebasage. L'exemple le plus illustratif est le rang de première économie africaine qu'a obtenu le Nigeria devant l'Afrique du sud après son rebasage en 2012 (le PIB du Nigeria s'est accru de 90% par rapport à son ancienne

base de 1990). Cette forte hausse de réajustement du PIB nigérian tient, entre autres, à la prise en compte de l'expansion du secteur de télécommunication et de l'industrie du cinéma qui connaît un boom dans ce pays.

Le classement des pays en termes de « pays à revenu faible », « pays à revenu intermédiaire » ou « pays à revenu élevé » est basé sur le PIB par tête et donc un pays peut changer de classe après son rebasage et ses rapports économiques, sociaux et monétaire internationaux sont directement affectés. Cela a été par exemple le cas du rebasage des comptes nationaux du Ghana en 2009 où le PIB révisé a connu une hausse de plus de 60% par rapport à son estimation selon l'ancienne référence. Dans les Etats membres d'AFRISTAT, même si les cas de rebasage n'ont pas fait bouger les lignes économiques de manière spectaculaire comme au Nigeria ou au Ghana, on note par exemple que le rebasage au Cameroun (changement de base 1999 à 2005 avec application partielle des recommandations du SCN 2008) et celui du Sénégal (changement de base 1999 à 2014) ont fait augmenter le PIB courant respectivement de 8,2% et de 29, 8%. Les répercussions ne s'arrêtent pas au niveau national car des études menées par la Commission de l'UEMOA ont révélé que le rebasage au Sénégal a fait augmenter le PIB de la zone UEMOA de 4,5 %, diminuer le solde budgétaire de la zone de 0,1 point, diminuer le ratio dette/PIB de la zone de 1,6 point, et diminuer le ratio recettes fiscales sur PIB de la zone de 0,7 point. On sait aussi que les programmes du Fonds Monétaire International (FMI) avec les différents pays sont basés sur ces indicateurs ou de leurs engagements à respecter ces critères pendant la période du programme. Ces critères sont souvent similaires à ceux de la convergence économique (taux d'endettement, taux de croissance, montant des arriérés intérieurs et extérieurs, déficit budgétaire, déficit courant, quantité de réserve, etc.).

Les indicateurs de suivi des ODD sont tributaires des résultats de rebasage. Le seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale à 1,25 dollar par tête par jour est basé sur le rapport des dépenses de consommation et l'effectif de la population. Un rebasage affecte les dépenses de consommation et donc peut faire bouger l'incidence de la pauvreté qui est la proportion des personnes vivant avec moins de 1,25 dollars US par jour. Par ailleurs, les interventions des partenaires dans le domaine de la santé (OMS), éducation et culture (UNESCO), habitat (ONU-Habitat) et autres sont souvent liées à la part du budget ou du PIB accordée par les gouvernements à ces différents secteurs. Une réévaluation du PIB peut donc affecter l'ampleur et la durée des interventions de ces partenaires.

Sur le plan politique, le rebasage affecte la base des accords de développement des gouvernements avec leurs partenaires (PTF) et surtout les institutions de Breton Wood que sont le FMI et la Banque mondiale. C'est ainsi que souvent naissent des malentendus entre les techniciens nationaux du rebasage et les autorités politiques nationales lorsque le niveau du PIB issu du rebasage n'est pas celui attendu par les autorités pour leur permettre d'engager des négociations, surtout en

matière de politique d'endettement. En effet, un faible taux d'endettement (dettes/PIB) ouvre l'accès à de nouveaux prêts pour faire face aux nombreux besoins sociaux et infrastructurels auxquels font face les pays. Ces genres de difficultés sont facilement surmontables si les méthodologies de compilation des comptes nationaux sont transparentes et expliquées à qui de droit. Quand il n'y a pas de consensus entre les techniciens, les bailleurs de fond et les autorités politiques, on aboutit à une situation regrettable de non validation des résultats de rebasage et donc de non officialisation des nouvelles données. Que de moyens humains, financiers et matériels dépensés pour presque pas d'impacts dans ce cas !

De quoi dépend la réussite d'un exercice de changement d'année de base ?

La réussite du rebasage dans un pays dépend de plusieurs paramètres dont la volonté affirmée des autorités politiques, le soutien de la hiérarchie, la disponibilité qualitative et quantitative des ressources humaines, matérielles et financières, la motivation des cadres impliqués dans l'exercice de rebasage, l'implication de tous les acteurs du système statistique national (SSN) et l'adaptation et la coordination des appuis techniques et financiers des partenaires au développement. L'utilisation d'un outil informatique adapté du genre ERETES, peut constituer un atout.

Nous récapitulons ci-dessous la situation de rebasage des comptes nationaux dans les 22 Etats membres d'AFRISTAT plus la RD Congo. Si des efforts sont faits pour mettre à jour les bases des comptes nationaux, force est de noter que la situation est très hétérogène dans la zone

AFRISTAT. Les Etats membres de l'UEMOA sont en nette avance en matière d'harmonisation des statistiques et de mise à jour des bases des comptes nationaux. Ces bonnes performances relatives ne sont pas étrangères à l'existence de plusieurs programmes statistiques exécutés par la Commission de l'UEMOA dont le plus récent est le PSR 2015-2020. Ce dernier vise à la fois la mise en œuvre du SCN 2008, la production des comptes nationaux trimestriels (CNT) et l'adoption des nomenclatures d'activités et de produits. En plus du projet harmonisation de l'indice des prix exécuté actuellement, la zone CEMAC dispose aussi de plusieurs projets en cours de formulation pour accompagner ses Etats membres dans la mise à jour de leurs systèmes des comptes nationaux. De tels projets sont très encourageants et vivement, leur matérialisation.

Tableau 1 : La situation des Etats membres d'AFRISTAT

	N°	Pays	Précédente année de base	Année de base actuelle	Nombre d'années entre 2 bases	Migration vers le SCN 2008
UEMOA	1	Benin	2007	2015	8 ans	Oui avec quelques années courantes
	2	Burkina Faso	1999	2014	15 ans	Oui avec quelques années courantes
	3	Côte d'Ivoire	1996	2014	Plus de 20 ans	En cours
	4	Guinée Bissau	2005	2015	10	Oui avec une année courante 2016
	5	Mali	1997	2015	Plus de 20 ans	En cours
	6	Niger	2006	2015	10 ans	Oui avec quelques années courantes
	7	Sénégal	1999	2014	15 ans	oui avec 2015 et 2016 disponibles
	8	Togo	2007	2016	19 ans	en cours
CEMAC	9	Cameroun	1989	2005	16 ans	Oui avec plusieurs années courantes. les comptes définitifs de 2016 sont disponibles
	10	Centrafrique	1987	2005	18 ans	Projet
	11	Congo	1990	2005	15 ans	Projet
	12	Gabon	1996	2001	5 ans	Projet
	13	Guinée Equatoriale	1996	2006	10 ans	Projet
	14	Tchad	1995	2005	10 ans	En cours avec 2017 comme nouvelle année de base
Autres Etats membres d'AFRISTAT	15	Burundi	1996	2005	9 ans	En cours avec 2016 comme nouvelle année de base
	16	Cabo verde	1980	2007	27 ans	Projet
	17	Comores	1990	2007	17 ans	Projet
	18	Djibouti	2008	2013	5 ans	Réalisée avec deux années courantes (2014, 2015)
	19	Guinée	2003	2006	3 ans	Projet
	20	Madagascar	1984	2007	23 ans	Projet
	21	Mauritanie	1998	2014	16 ans	Réalisé avec quelques années courantes (2015, 2016)
	22	Sao Tomé et Príncipe	2001	2008	7 ans	Projet
Etats non membres	23	RDC	1987	2005	18 ans	Projet
Durée moyenne de changement d'année de base					14 ans	

Source : AFRISTAT et Etats concernés